

## L'AEV communique - L'île de Saint-Martin la Garenne

L'île de Saint Martin la Garenne : une propriété régionale aménagée et gérée par l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France.

Une grande partie du site est rattachée au site Natura 2000 des Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny, au titre de la diversité de ses oiseaux. Notamment, l'Oedicnème criard, dont la population est estimée entre 5 000 et 9 000 couples sur l'ensemble du territoire français, y niche depuis 2009. Il est également possible d'y observer le Martin Pêcheur et les hirondelles de rivage.



L'île de Saint Martin la Garenne (51 hectares) appartient à la Région (depuis 1993). Elle fait partie du Domaine régional de la Boucle de Moisson et est gérée par l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV).

L'essentiel de sa surface est loué par l'AEV à un agriculteur, pour être cultivé en jachère : un broyage y est réalisé une fois par an de façon à éviter que la parcelle ne se reboise. Le maintien de cette végétation herbacée contribue à favoriser une faune et une flore riches et diversifiées. Notamment, plusieurs espèces de papillons et d'orthoptères (sauterelles, criquets) y trouvent un habitat de choix.

Le reste de l'île, en lisière et à ses deux extrémités, est au contraire composé d'espaces boisés. L'essentiel de l'action de l'AEV consiste ici à veiller à la stabilité des peuplements, notamment les arbres situés sur les berges.

En 2013, un gigantesque chantier a été réalisé afin de retirer, sur toute la longueur de ses 6,5km de rives, les peupliers et les saules vieillissants qui menaçaient de tomber dans l'eau (voir ci-dessous).

*\* Le réseau Natura 2000 regroupe des sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent ou pour celles de leurs habitats. L'objectif est de préserver la diversité biologique tout en valorisant le territoire. La Région a choisi de confier à l'AEV l'animation de deux sites Natura 2000 en Île-de-France : le site des Boucles de la Marne et du Bois de Vaires (77), le site des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny (78).*

L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France. Outil de la Région, elle imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines. Et parce que sauvegarder les espaces naturels, c'est l'affaire de tous, l'AEV mène des actions de sensibilisation auprès de ses partenaires et des citoyens.

## **Sécurisation des berges de l'île : rappel de l'opération réalisée en 2013**

A la fin de l'année 2013, l'AEV a réalisé un gigantesque chantier sur l'île de Saint-Martin-la-Garenne, visant à sécuriser ses berges.

Les travaux ont consisté à retirer les arbres vieillissants, des peupliers pour la plupart, mais également quelques saules qui menaçaient de tomber dans le fleuve et provoquer ainsi des embâcles. Le risque était d'autant plus grand que les rives, largement érodées par la Seine, sont particulièrement friables. L'intervention était donc urgente.

Pour ceux qui auraient pu l'apercevoir depuis la rive, l'opération aura pu paraître spectaculaire, d'abord dans la façon dont elle a été réalisée : depuis une barge, durant toute une semaine. Ensuite, le volume était considérable : au total 500 m<sup>3</sup> ont été coupés puis stockés à la pointe nord (face à Vétheuil et Lavacourt).

Dans un second temps, le bois a été vendu pour être valorisé en bioénergie (plaquettes pour chaudières collectives ou pour particuliers). Il a été directement récupéré sur place par l'acquéreur.

Aujourd'hui, les lisières de l'île commencent à se reconstituer, avec l'installation spontanée d'une nouvelle végétation, avec de jeunes arbres : des peupliers, des saules mais aussi d'autres essences bien adaptées aux zones humides telles que l'Aulne par exemple.

Valdoisienne ou yvelinoise ? L'île de Saint-Martin-la-Garenne appartient à la Région, mais en ce qui concerne son implantation géographique, elle a la particularité d'être « à cheval » sur deux départements : le Val d'Oise (pour sa partie nord) et les Yvelines (pour sa partie sud).

Liens utiles

[Site internet de l'Agence des espaces verts en Ile-de-France](#)